

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION  
FINANCIERE 2020 (SFCR)  
DE MADP ASSURANCES**

**Approuvé par le conseil d'administration  
du 07 avril 2021**

## Table des matières

<b><u>A.</u></b>	<b><u>ACTIVITE ET RESULTATS .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
A.1	Activité.....	4
A.3	Résultat des placements.....	5
A.4	Résultat des autres activités.....	8
<b><u>B.</u></b>	<b><u>SYSTEME DE GOUVERNANCE .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance .....	9
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité .....	11
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	11
B.4	Système de Contrôle Interne.....	12
B.6	Fonction actuarielle .....	13
B.8	La conformité.....	14
<b><u>C.</u></b>	<b><u>PROFIL DE RISQUE .....</u></b>	<b><u>15</u></b>
C.1	Risque de souscription.....	15
C.2	Risque de marché .....	15
C.3	Risque de crédit .....	16
C.4	Risque de liquidité .....	16
C.5	Risque opérationnel .....	16
C.6	Autres risques importants .....	17
C.7	Autres informations.....	19
<b><u>D.</u></b>	<b><u>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....</u></b>	<b><u>20</u></b>
D.3	Autres passifs.....	25
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	25
<b><u>E.</u></b>	<b><u>GESTION DU CAPITAL.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
E.1	Fonds propres .....	26
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	26
	<b><u>ANNEXES :.....</u></b>	<b><u>29</u></b>

## AVERTISSEMENT

L'expansion du **virus COVID-19** en 2020 et sa poursuite en 2021 ont affecté les activités économiques et commerciales à l'échelle nationale et internationale.

Dès le début du confinement, MADP Assurances a mis en place son Plan de continuité d'activité afin d'assurer la poursuite de ses activités opérationnelles, notamment par la mise en télétravail de la quasi-totalité de ses salariés. Elle a pris également les mesures de surveillance nécessaires afin de maîtriser les impacts de cette crise sur ses activités. La mesure des impacts sur le résultat d'exploitation 2020, sur les actifs financiers et les expositions résultants des contrats santé prévoyance et dommage a été particulièrement suivie depuis le début de la crise sanitaire et donne à ce jour des impacts réduits. Les primes émises sont tarifées en fonction du chiffre d'affaires de l'exercice N-2 des assurés. De plus, étant donné l'activité des assurés, nous nous attendons à un maintien global de leur chiffre d'affaires sur l'exercice 2020, voire une augmentation sensible concernant les laboratoires de biologie médicale.

Ce rapport reflète les informations à fin 2020 relatives à MADP Assurances tenant compte de ce contexte particulier.

## PREAMBULE

Le Rapport Régulier au Contrôleur « RRC » (Regular Supervisor Report en « RSR » en anglais), de même que le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière « RSSF » (Solvency and Financial Conditions Report « SFCR » en anglais) sont définis dans le règlement délégué de la Commission européenne.

Ils ont le même plan défini à l'annexe 20 dudit règlement.

Le SFCR est décrit dans les articles 290 à 298 pour le contenu et 299 à 303 pour les délais et modalités de communication.

Le RSR est décrit dans les articles 307 à 311 pour le contenu et 312 à 314 pour les délais et modalités de communication. Destiné au superviseur, il est plus détaillé

Ces conditions sont complétées par les orientations de l'EIOPA (EIOPA-BoS-15/109 FR).

## INTRODUCTION

Les nouvelles contraintes de SOLVABILITE II nous conduisent à vous présenter notre rapport sur la solvabilité et la situation financière de notre société d'assurance mutuelle.

Nous rappellerons que notre organisme emploie une vingtaine de collaborateurs pour un encaissement en 2020 de **16 243 K€** soit une hausse de 0,7% par rapport à 2019. Le résultat après impôt est de **63 K€**.

Le présent rapport est fait en respectant la structure proposée par la Directive tout en appliquant le principe de proportionnalité prévue par cette même Directive.

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

---

### A.1 Activité

#### A.1.1. Présentation de MADP Assurances

MADP Assurances (Mutuelle d'Assurance Des Professionnels) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances. Fondée en 1890, elle a pour vocation la protection de la vie professionnelle et des biens de ses sociétaires.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses sociétaires. Dans le cadre de son développement et particulièrement par croissance externe, elle a repris en 2016 le portefeuille de contrats d'assurance de CAMEIC, société d'assurance mutuelle en grandes difficultés financières.

MADP Assurances détient une participation à 100% dans une filiale de courtage, CLASS, implantée à Bordeaux et à Puteaux. Depuis 2018, MADP Assurances détient également une participation dans la structure de courtage coopérative ASSURCOOP, à hauteur de 59,06% du capital, cet axe de développement faisant suite au rachat du portefeuille de la société de courtage SACM par CLASS.

Depuis fin 2019, la stratégie de l'entreprise vise désormais à mettre en œuvre les conditions d'un développement organique qui s'appuie, dans un premier temps, sur la cible des professionnels de santé, cœur de métier de MADP Assurances. Dans un deuxième temps, le développement se poursuivra sur des cibles « autres professionnels », actuellement à l'étude, cibles qui seront adressées via un réseau de partenaires courtiers.

Pour ce faire, un programme de transformation a été initié en 2020. Planifié sur 3 ans, il est organisé autour de 4 piliers : Croissance du chiffre d'affaires, Relation clients, Réseau de partenaires et Performance opérationnelle et financière.

#### A.1.2. Activité de MADP Assurances

MADP Assurances exerce son activité en France. Elle est spécialisée historiquement dans la couverture des risques d'assurance des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes.

##### **Les contrats liés à l'activité professionnelle des sociétaires sont les suivants :**

- ✓ Assurances du pharmacien d'officine (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurances du laboratoire d'analyses de biologie médicale (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurance responsabilité civile et défense professionnelle du pharmacien salarié ;
- ✓ Assurance responsabilité civile et défense professionnelle pour des stagiaires étudiants en pharmacie, dénommé FUTURASSUR,
- ✓ Assurance de la protection juridique,
- ✓ Assurance santé,
- ✓ Assurance indemnités journalières,

##### **Les contrats liés à l'activité non professionnelle des sociétaires sont les suivants :**

- ✓ Assurance des loyers impayés,

- ✓ Assurance des propriétaires non occupants,
- ✓ Assurance chômage,
- ✓ Assurance annulation de mariage,
- ✓ Assurance multirisque habitation.

L'exercice 2020 a été marqué par le contexte de crise sanitaire et les principaux effets ont été les suivants :

- Une sinistralité plus importante sur l'exercice 2020 par rapport à 2019, avec notamment une augmentation sur les garanties 'vols avec effraction' et 'produits réfrigérés'.
- Les produits financiers : les revenus de valeurs mobilières sont en baisse de 180 K€ entre 2019 et 2020, liés à la moindre distribution de dividendes de certaines entreprises. Par ailleurs, la réalisation des plus-values sur titres ont été réduites au minimum.
- Les charges exceptionnelles : la participation de MADP Assurances au fonds de solidarité pour les TPE/PME mis en place par le ministère de l'Economie s'établit à 56 K€.

Les autres évolutions significatives sont :

- 2020 n'a pas bénéficié de reprise de provision pour ristournes aux sociétaires. 2019 avait été le dernier exercice à en bénéficier à hauteur de 640 K€, la décision ayant été prise depuis 2014 de ne plus constituer de provision pour ristournes.
- Stabilité du portefeuille des officines et laboratoires d'analyses médicales (- 40 K€),
- Fort développement du chiffre d'affaires en santé individuelle et santé et prévoyance collective : + 1 210 K€, brut de réassurance par rapport à 2019,
- Diminution du portefeuille en garantie loyers impayés (-650 K€), entérinant la perte, début 2019, d'un client important du délégataire INVENIA.

### A.3 Résultat des placements

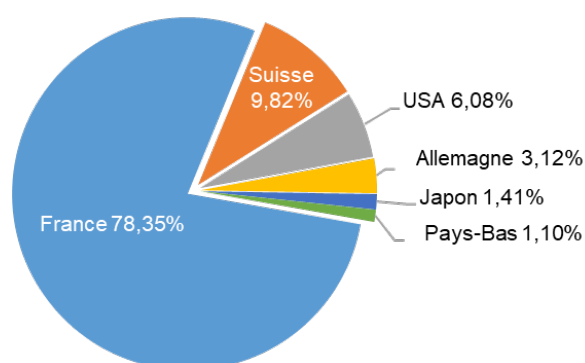
Afin d'améliorer sa réactivité sur les marchés financiers, MADP Assurances a confié au 1<sup>er</sup> avril 2018 un mandat de conseil sur ses placements financiers à la société Financière de la Cité, société indépendante, à taille humaine et spécialisée sur les clients institutionnels.

- **Placements en valeurs mobilières**

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire de la COVID-19, ce portefeuille a résisté par rapport aux indices CAC 40 et Eurostoxx 50 en diminuant en 2020 de -3,1% contre respectivement -3,2% et -5%.

- **Titres détenus en direct** : MADP Assurances détient en direct un portefeuille d'actions qui représente 25% des placements financiers en valeur de réalisation. Le portefeuille est principalement positionné sur des sociétés non cycliques de qualité (faible endettement et forte récurrence bénéficiaire). Toutefois, il est en plus-

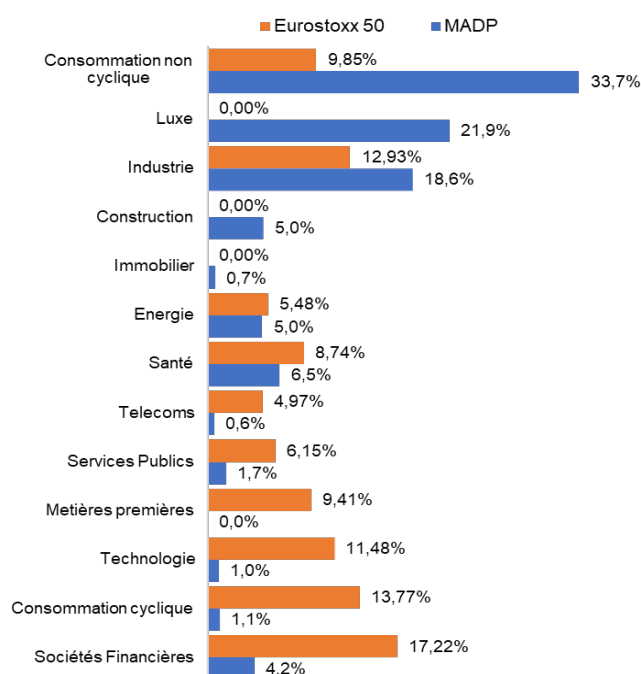
**Allocation géographique**



values latentes importantes ce qui nous contraint à progresser lentement sur d'éventuelles réallocations en raison de l'impact significatif sur le résultat de MADP Assurances. De surcroît, avec la crise financière liée à la COVID-19 en 2020, peu de mouvements ont été réalisés sur ce portefeuille titres.

Le portefeuille a surperformé sur l'ensemble de l'année les principaux indices européens : -0,3% contre -3,2% et -5% respectivement pour le CAC40 et l'Eurostoxx 50. La surperformance du portefeuille a fondu à mesure que les sociétés cycliques, de faible qualité et les sociétés financières ont fortement rebondi consécutivement à l'annonce des vaccins début novembre.

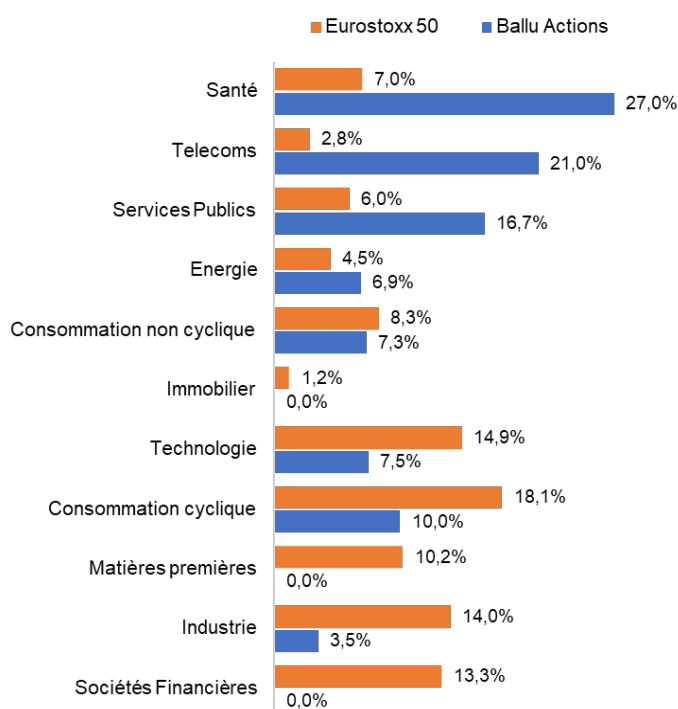
**Allocation sectorielle comparée à l'Eurostoxx 50**



- o **Fonds dédiés et fonds ouverts** : ces fonds représentent 53% des placements financiers en valeur de réalisation. Les deux fonds dédiés, Ballu actions et Ballu obligations, spécifiquement construits pour être défensifs, sont gérés par la Financière de la Cité. En 2020, nous avons investi dans un fonds « **Or physique** » qui représente 0,8% des placements et qui est également géré par Financière de la cité.

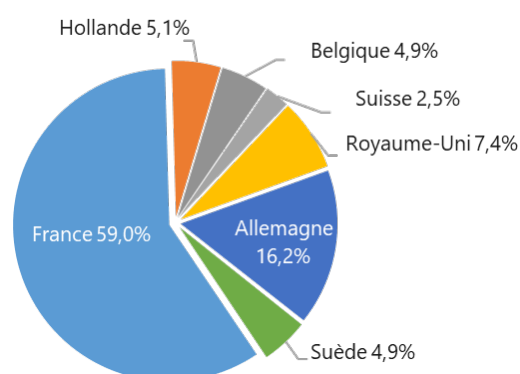
o

**Allocation sectorielle**



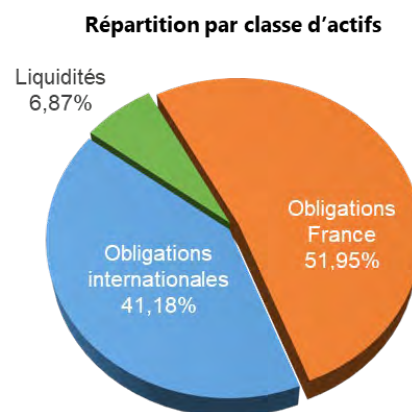
- Au sein du fonds dédié **Ballu actions**, la politique est défensive avec une gestion prudente visant à réduire la volatilité du fonds. Le fonds suit une politique de gestion privilégiant les secteurs défensifs (santé, défense) aux dépens des secteurs de consommation cyclique.

**Composition géographique**



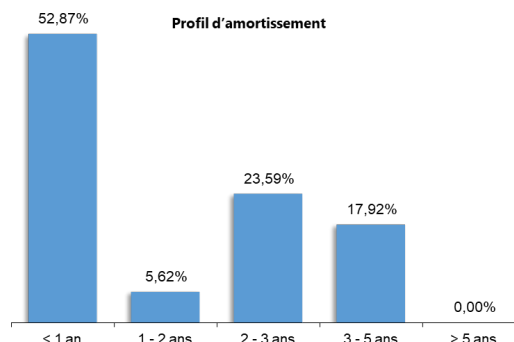
Sur fond de crise sanitaire, ce fonds a connu en 2020 une évolution de -11,57% qui s'explique par son profil défensif. En mars et octobre 2020, aux deux moments les plus forts de la crise, le fonds a surperformé son indice de référence, justifiant pleinement son rôle d'amortisseur en phase de baisse. En revanche, en novembre 2020, le rebond ayant porté sur les entreprises pétrolières, les financières et les sociétés de consommation cyclique fortement endettées, le fonds n'en a pas bénéficié.

- Au sein du fonds dédié **Ballu obligations**, la part des obligations d'Etats de la zone euro est prépondérante (67%) avec une représentation de la France à hauteur de 52% du portefeuille. Volontairement défensif et résistant aux chocs, ce fonds ainsi constitué a tout de même connu une performance positive de 0,09%.



La notation moyenne est AA- conformément aux contraintes du prospectus, la sensibilité au taux est relativement faible à 1,25 et la durée de vie est volontairement courte, en moyenne de 18 mois pour prévenir une potentielle hausse des taux.

**Répartition par type d'émetteur (hors trésorerie)**



- **Placements en immobilier** : la part de l'immobilier dans les placements financiers de MADP Assurances représente 16% (en valeur de réalisation). Il s'agit essentiellement de 100% des parts d'une SAS immobilière propriétaire du siège social, d'une participation à hauteur de 27,8% d'un immeuble situé rue Ballu à Paris 9° (ex-siège social), d'un appartement en location situé à Paris et enfin des bureaux situés à Puteaux repris lors du rachat par CLASS du portefeuille SACM.
- Les **titres de participation** (6% des placements financiers) concernent essentiellement la participation de MADP Assurances dans sa filiale de courtage CLASS pour un montant net de **4 362 K€**, stable par rapport à 2019.

Le produit net des placements en 2020 est de **948 K€** contre 1 997 K€ en 2019. Cette diminution provient d'une diminution des revenus de valeurs mobilières de 176 K€ mais surtout d'une forte diminution de la réalisation de plus-values sur le portefeuille titres (-1 214 K€).

#### **A.4 Résultat des autres activités**

Les autres activités de MADP Assurances sont marginales et n'appellent pas de commentaire particulier.



## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

---

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de MADP Assurances, depuis les modifications des statuts et du règlement intérieur du Conseil lors des assemblées générales extraordinaires du 27 juin 2014 et du 4 juin 2020 est organisée de la manière suivante :

- ✓ Des sociétaires : toute personne physique ou morale ayant demandé à adhérer à la société et que le conseil d'administration a consenti à cette adhésion.
- ✓ Des délégués (61 en juin 2020) sont élus, suivant le principe « un sociétaire une voix » :
  - Selon deux sections : la section des « professions de santé » et la section des « autres que les professions de santé ».
  - Sur une base territoriale (7 régions). Le nombre de délégués par région est de 1 délégué pour 100 contrats ;
- ✓ Un Conseil d'administration composé de 9 à 14 membres élus par l'Assemblée générale et une limite d'âge (70 ans pour être nommé et 75 ans comme date limite pour exercer le mandat).
- ✓ Un président (limite d'âge : 75 ans), également nommé dirigeant effectif depuis juin 2019.
- ✓ Un Comité d'audit, des risques et des comptes, composé de trois administrateurs au minimum et de maximum deux personnes qualifiées non-administrateurs. D'autres comités sont prévus dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.
- ✓ Un directeur général (limite d'âge : 70 ans), dirigeant effectif. Depuis le 6 juin 2019, une nouvelle direction générale est en place.

Les statuts prévoient la possibilité d'adhérer à une SGAM, une UMG, un GPP ou une UGM avec des limitations de pouvoir en cas d'affiliation.

Le règlement intérieur a intégré toutes les exigences prévues par Solvabilité II (politique de formation des administrateurs, points devant être examinés par le Conseil au moins une fois par an, les rapports qui doivent être examinés par le Conseil...).

En janvier 2015, une convention de partenariat a été mise en place avec la société Swiss Life France, acteur majeur du marché de l'assurance.

Sur le plan de la gouvernance ce partenariat affiche une solidarité financière de Swiss Life France dont les modalités en matière de mesures d'information, de mesures prévention et de déclenchement de la solidarité financière sont fixées dans une convention de partenariat.

Par ailleurs, ce partenariat couvre trois domaines de coopération :

- MADP Assurances a rejoint les traités de réassurance de Swiss Life,
- Swiss Life accompagne MADP Assurances dans la création de solutions sur-mesure en santé et prévoyance qui viennent compléter l'offre proposée par MADP Assurances à ses clients sociétaires.
- Et pour finir, le partenariat se traduit par un accompagnement des capacités de distribution de MADP Assurances pour renforcer sa présence sur son sociétariat cible que sont les professions de santé (réseau Ma santé facile).

## Le conseil d'administration

Sa mission est définie par les statuts et son fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Pour mieux appréhender et remplir ses différentes missions, le conseil a créé des comités chargés d'étudier des sujets spécifiques pour préparer les délibérations du conseil, qui étudieront des questions que le Président ou le Conseil d'administration lui-même soumettront pour avis, conformément à l'article R 322-53-1 du Code des assurances. Le conseil fixe les attributions et la composition de ces Comités, comprenant au minimum trois Administrateurs dont un qui préside le comité. Les Comités peuvent s'adjoindre au maximum deux Conseils extérieurs, choisis pour leur compétence et leur indépendance. Ces membres qualifiés sont renouvelables annuellement, lors du Conseil qui suit l'Assemblée Générale.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel ; le conseil conserve le pouvoir de décision.

Une charte des administrateurs a également été approuvée par le conseil.

Le conseil d'administration a de plus nommé deux administrateurs choisis pour leur compétence dans le secteur de l'assurance.

## Les dirigeants effectifs

Les deux dirigeants effectifs, selon la réglementation en vigueur, sont :

- Madame Jacqueline Moreau, Directrice générale
- Monsieur Jean Pellae, Président

Concernant la filiale à 100% CLASS, Monsieur Gérard Cazalet, administrateur de MADP Assurances, est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de CLASS avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de CLASS. Le Président exécutif de CLASS est Monsieur Jean Pellae.

Concernant la filiale à 100% SAS foncière 44 GV4, propriétaire du siège de MADP Assurances, Monsieur Jérôme ROUSTAN est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de la filiale avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de la SAS.

## Les fonctions clés

D'une manière générale, la fonction clé est une capacité administrative à effectuer des tâches. Les fonctions clés concourent au système de gouvernance tel que défini par la directive Solvabilité 2. Le responsable d'une fonction clé répond au principe d'honorabilité et de compétence et demeure sous la responsabilité et l'autorité de la directrice générale. Le responsable d'une fonction clé doit coordonner les différentes tâches qui concourent à cette fonction et il a l'autonomie suffisante pour prendre les initiatives qui sont dans le périmètre de la fonction.

Les responsables des fonctions clés ont accès au conseil d'administration et aux différents comités :

- A la demande du conseil ou du président d'un comité et, au moins une fois par an, les responsables rendent compte au conseil ou au comité.

- A sa demande, le responsable d'une fonction clé, s'il détecte des situations susceptibles de créer des dysfonctionnements sévères a un accès au conseil d'administration : il sera, dans ce cas, entendu en présence du directeur général.

Les responsables de fonctions clés en 2020 sont :

- Actuariat : Monsieur Houssein JEBALI, directeur actuariat et gestion des données, jusqu'à mi-novembre 2020, puis temporairement Madame Jacqueline Moreau ;
- Gestion des risques : Madame Jacqueline Moreau ;
- Vérification de la conformité : Monsieur Frédéric Durand, directeur juridique ;
- Audit interne : Monsieur Philippe Fraigne, Président du Comité d'audit, des risques et des comptes.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le principe de l'honorabilité et de la compétence concerne les deux dirigeants effectifs et les 4 responsables de fonctions clés. L'ACPR est informée suivant les règles en vigueur.

La compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés sont validées par le conseil d'administration et soumises à l'ACPR pour approbation.

- **Honorabilité** (administrateur, dirigeants effectifs, responsable des fonctions clé) : extrait du casier judiciaire pour une première nomination et déclaration annuelle de non-condamnation.
- **Compétence** :
  - ⇒ CV de chaque administrateur pour vérifier que le conseil a une compétence collective, des responsables des fonctions clés et des dirigeants effectifs.
  - ⇒ Engagement de suivre une formation initiale de deux jours pour les nouveaux administrateurs lors de leur première nomination,
  - ⇒ Plan de formation annuel pour renforcer la compétence collective.

Pour les administrateurs, c'est le comité d'examen des candidatures qui valide l'adéquation des candidatures aux principes énoncés qui seront présentées au vote des délégués.

## B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques couvre la souscription et le provisionnement ; la gestion actif/passif ; les placements ; la liquidité et la concentration ; le risque opérationnel ; la réassurance.

Cette gestion des risques couvre également l'ORSA, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne.

Eu égard à la taille de MADP Assurances, cette fonction est assumée par la directrice générale qui coordonne toutes les tâches dédiées à la gestion des risques et vérifie son adéquation à la taille et l'activité de MADP Assurances.

### ✓ ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité

MADP Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- Évaluation des besoins globaux de solvabilité (politique en matière de capital) à court et long terme, compte tenu de la stratégie de l'entreprise et de sa tolérance au risque ;
- Évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- Identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes.

Le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques est analysé ainsi que les différentes composantes des catégories de risques auxquelles MADP Assurances est exposée.

Cette réflexion permet de définir des scénarii (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le Besoin Global de Solvabilité (BGS) de l'entreprise sur 5 ans et évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

MADP Assurances étudie la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR.

Chaque année, MADP Assurances réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise.

#### **B.4 Système de Contrôle Interne**

Le contrôle interne de MADP Assurances a pour objet de manière permanente de :

- ✓ Favoriser la transparence et la fiabilité des opérations financières ;
- ✓ Optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- ✓ Assurer la qualité de la gouvernance ;
- ✓ Garantir le respect des politiques et des stratégies élaborées par les organes dirigeants.
- ✓ Contrôler la conformité des opérations de la filiale CLASS, courtier en assurance ainsi que de tous les sous-traitants intervenant au sein de MADP Assurances.

La politique de contrôle interne fait l'objet d'une politique écrite. Elle reprend en particulier :

##### **a. La description du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne fournit des informations sur les procédures clés de MADP Assurances et sur leur processus d'évaluation, sur les mesures correctrices, sur la politique de conformité et sa vérification incluant la protection de la clientèle, ainsi que sur les dispositifs mis en place pour le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Sont également explicités certains grands principes : obligation de documentation, double paire d'yeux, gestion croisée avec une distinction de l'ordonnateur et du comptable et limites dans les pouvoirs d'engagement.

##### **b. Les modalités de mise en place du contrôle interne**

Les modalités de mise en place du contrôle interne au sein de MADP Assurances reposent sur l'organisation de MADP Assurances où les responsabilités des uns et des autres sont décrites. Elles permettent de traiter les risques majeurs suivants : fraude interne et externe, erreur interne, continuité d'activité, gestion des sinistres, délégation de gestion aux courtiers, risques liés à la sous-traitance.

MADP Assurances poursuit le déploiement de ce projet qui voit l'ensemble de son personnel fortement impliqué. Un collaborateur a été dédié pour assurer le fonctionnement de ce système.

## B.5 Fonction d'audit interne

La taille de MADP Assurances ne permet pas à cette fonction d'être organisée sous la forme d'un service ou task force. Il est donc décidé que le responsable sera un membre du comité d'audit, des risques et des comptes. Ce comité pourra diligenter des missions réalisées par des collaborateurs de MADP Assurances (audit des délégataires et des distributeurs) et disposera d'un budget pour diligenter des missions auprès d'auditeurs externes, ces derniers pouvant appartenir à Swiss Life.

Le responsable décidera après concertation avec la directrice générale du plan d'audit qui comprendra également celui de la filiale CLASS.

Rôle :

- Évaluation du système de gouvernance (dont le contrôle interne),
- Audit des délégataires et des courtiers,
- Garantie de l'indépendance des fonctions opérationnelles,
- Communication au conseil.

Le budget est déterminé par le conseil d'administration.

**Le responsable de cette fonction clé est Monsieur Philippe FRAIGNE, administrateur.**

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est exercée par une personne physique qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35.

Cette fonction clé couvre notamment les tâches suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques, garantir le caractère approprié des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
- Évaluer la qualité des données, des méthodes et des hypothèses ;
- Analyser la politique de souscription (dont la tarification) ainsi que la réassurance ;
- Établir le rapport de la Fonction Actuarielle ;
- Informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Le responsable dispose de l'autonomie nécessaire pour prendre l'initiative d'organiser et de coordonner la réalisation des différents travaux dans la direction Actuariat.

Le responsable de la fonction actuarielle est l'interlocuteur principal des membres du conseil d'administration sur les problématiques liées aux provisions techniques prudentielles.

La fonction actuarielle est attachée à la Direction Actuariat qui elle-même rattachée à la Direction Générale. Par cet attachement, cette fonction clé est indépendante des unités liées à l'activité commerciale.

## **B.7 Sous-traitance**

La taille et l'activité de MADP Assurances justifient un recours important à la sous-traitance dont la politique est la suivante :

MADP Assurances doit conserver l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent en cas de sous-traitance d'activités ou de fonctions.

Elle doit le faire en respectant la réglementation en vigueur et en veillant à ce que :

- Le conseil d'administration puisse contrôler la qualité des prestations,
- L'autorité de contrôle puisse avoir un accès effectif aux données afférentes aux fonctions ou activités sous-traitées.

### **• Sous-traitance des fonctions clés**

La sous-traitance d'une fonction clé est possible uniquement avec une entreprise avec laquelle MADP Assurances a noué des relations de solidarité financière solide et durable à la condition :

- Que le responsable de la fonction clé soit sous l'autorité de la directrice générale et ait un accès direct au conseil d'administration, afin que ce dernier puisse exercer sa mission de contrôle,
- que le conseil d'administration ait approuvé la convention de sous-traitance,
- que le conseil d'administration ait nommé un référent en son sein.

Depuis fin 2016, aucune fonction clé n'est sous-traitée.

### **• Sous-traitance des fonctions stratégiques**

Conformément à notre note sur le système de gouvernance, la sous-traitance d'une telle fonction n'est pas possible car elle accroîtrait le risque opérationnel de MADP Assurances.

### **• Sous-traitance des fonctions importantes**

Le conseil doit être informé de toutes les conventions de sous-traitance de fonctions critiques ainsi que des modifications de fond susceptibles d'être apportées.

Le comité d'audit, des risques et des comptes a également pour mission de vérifier que le conseil a bien été informé de toute modification des conventions relatives à des fonctions critiques.

### **• Autres tâches sous-traitées**

Toute tâche sous-traitée doit faire l'objet d'une convention qui doit être approuvée et validée par la directrice générale de MADP Assurances et un membre de la direction de MADP Assurances. Pour les activités sous-traitées par CLASS, ces conventions devront être approuvées et validées par le président exécutif de CLASS et la directrice générale de MADP Assurances.

Le Groupe MADP est particulièrement attentif à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à contrôler les compétences des intervenants extérieurs.

## **B.8 La conformité**

Cette fonction a les tâches suivantes : La gestion des risques légaux de MADP Assurances et de sa filiale CLASS, le respect des règles de déontologie, le respect des règles relatives à la commercialisation des produits de MADP Assurances et de ceux commercialisés par CLASS pour d'autres assureurs.

Du fait de la taille de MADP Assurances, cette fonction est pour l'instant cumulée avec la responsabilité du contrôle interne.

La responsabilité cette fonction est attribuée au Directeur Juridique, audit et contrôle interne.

Fin 2017, nous avons acquis un outil de filtrage en matière de Gel des avoirs et de Personnes Politiquement Exposées qui a été mis en place courant 2018 y compris sur notre site de souscription en ligne. Nous avons fait réaliser en 2018, par un Cabinet extérieur, un audit flash de notre niveau de conformité et nous avons mis en place tout au long de l'année 2019 des actions de mises en conformité notamment DDA et RGPD.

Début 2020 un nouvel audit réglementaire a été diligenté afin de permettre une constante amélioration de notre conformité réglementaire.

## C. PROFIL DE RISQUE

---

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription Non-Vie se rapporte aux risques de sous-tarification et de sous provisionnement.

Le risque de souscription de MADP Assurances est maîtrisé et prudent du fait de l'attention portée à la qualité des risques assurés et au suivi régulier par des tableaux de bords techniques et des audits des courtiers permanents.

### C.2 Risque de marché

MADP Assurances ne possède pas d'actifs atypiques. La formule standard permettant de calculer le SCR marché est appropriée à son profil de risque.

Ainsi la formule standard est appropriée au calcul du BSCR.

La volatilité des marchés financiers ainsi que la petite taille de MADP Assurances pourrait engendrer des impacts significatifs dans le calcul du SCR marché.

Le portefeuille d'actifs de MADP Assurances présente un encours de 82,13 M€ au 31/12/2020. En première estimation et sur la base du portefeuille transparisé<sup>1</sup> à cette date, le SCR de marché ressort à 16,3 M€, soit 20% du total de portefeuille, parfaitement stable par rapport à 2019.

Sans surprise, c'est le SCR action qui domine (Fig 1.), devant les SCR Immobilier et Concentration. La première exposition en termes de maison mère est sur l'Etat français à hauteur de près de 16%.

Les principaux contributeurs individuels au SCR se trouvent dans l'immobilier (SAS 44GV4), dans les actions de type 1 (LVMH, L'OREAL, AIR LIQUIDE), dans les participations non-côtés (CLASS). Les titres libellés en devise (NESTLE) contribuent également singulièrement du fait de leur double exposition (action et devise).

---

<sup>1</sup> Hors Fonds HSBC GIF Euro Convertibles

Fig 1. Ventilation du SCR par sous-catégorie.



### C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif dû à un défaut et/ou un changement de la qualité de crédit dans :

- Le portefeuille des placements obligataires,
- Les cessions en réassurance
- Vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers et/ou clients).

La gestion du risque de crédit est réalisée par :

- Un suivi permanent de la politique d'investissement par la direction générale
- Une couverture réassurance par des réassureurs solides et bien notés.

Ainsi, les engagements auprès des assurés seront honorés.

### C.4 Risque de liquidité

Au 31/12/2020, les liquidités de MADP Assurances sont confortables et en forte hausse à **3 733 K€** fin 2020 contre 1 689 K€ fin 2019, notamment du fait de la **commutation partielle** de l'ancien programme de protection en réassurance de l'ex-portefeuille CAMEIC initiée fin 2019 et soldé financièrement courant 2020. (**Commutation partielle** : certains réassureurs restent toujours engagés sur la partie non encore commutée du programme.)

Par ailleurs, une grande partie des actifs sont placés en actions, plus liquides que d'autres investissements à plus long terme, rendant ainsi le risque de se trouver dans une situation d'illiquidités des actifs à court terme très faible.

### C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs.

Au sein de la Direction Juridique et conformité, la fonction contrôle interne veille à l'évaluation et l'encadrement des risques opérationnels en :

- Mettant en place des plans d'action afin d'améliorer les processus de contrôle ;
- Établissant une cartographie des risques pour tester l'efficacité des contrôles ;
- Suivant les plans d'action majeurs issus des domaines de risques opérationnels.



De plus, en Mai 2020, MADP Assurances a démarré un chantier de formalisation de ses processus existants sur la base de la méthode du « Lean Management » afin de déterminer toutes les pistes d'amélioration par rapport à ses objectifs de transformation.

### **C.6 Autres risques importants**

Sur la base de l'analyse de la cartographie des risques et des réflexions menées par les dirigeants de MADP Assurances, les risques suivants ont été analysés :

#### **✓ Risque d'homme clé**

Le risque d'homme clé est important pour une petite structure comme MADP Assurances tant pour son dirigeant que pour d'autres fonctions.

Toutefois, le partenariat avec SwissLife permet de maîtriser ce risque.

#### **✓ Plan de continuité d'activité et informatique (PCA)**

Conformément à la réglementation, un plan de continuité d'activité formalisé a été initié depuis septembre 2019, poursuivi début 2020 et expérimenté en réel dès mars 2020 avec la crise sanitaire qui a impacté les conditions d'exercice de notre activité.

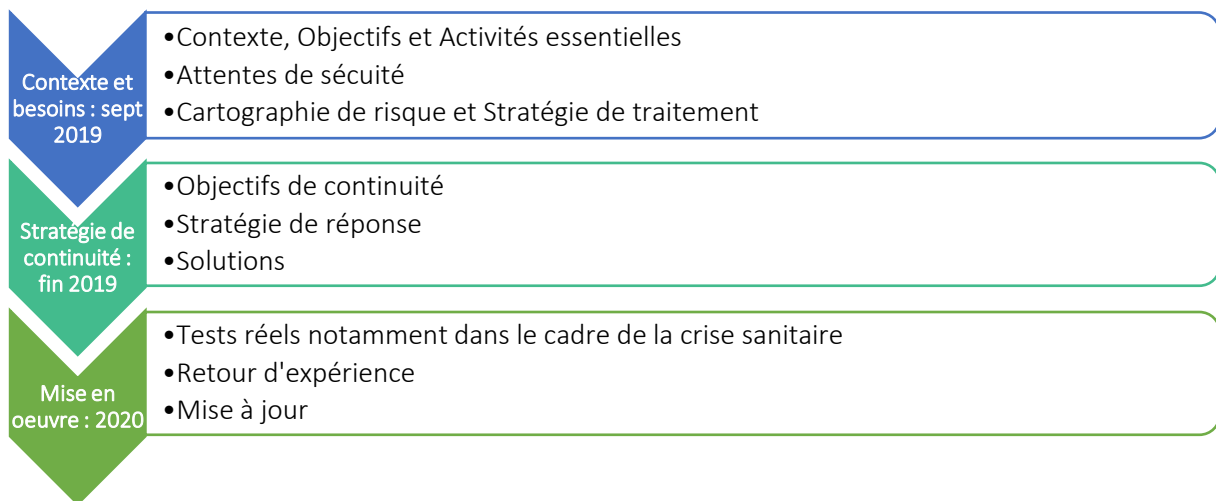
Toutes les équipes de MADP ont pu être mises en télétravail dès le début du premier confinement et la continuité de l'activité a été effective. A noter que la majorité de nos sociétaires étant des pharmaciens d'officine ou de laboratoires de biologie médicale, ces derniers, présents sur le front de la crise, ont eux-mêmes poursuivi leur activité.

Par ailleurs, la continuité de l'activité se ferait à moindre frais si le siège social venait à subir un sinistre, car les serveurs informatiques sont hébergés chez un prestataire, DECI Développement, à l'extérieur de l'entreprise et les salariés pourraient poursuivre leurs travaux en télétravail.

Les archives production ont été majoritairement scannées et le risque porterait principalement sur la reconstitution d'archives sinistres (en partie scannées).

Le serveur de l'application SICA (activité ex-CAMEIC) a été transféré chez DECI Développement, l'hébergeur de l'informatique de MADP Assurances. A ce jour, toutes les activités ainsi que celles de la filiale CLASS sont hébergées chez DECI Développement.

Afin de mener à bien le projet PCA, MADP Assurances a mis en place le planning suivant :



L'année 2021 sera l'occasion d'entamer la réalisation des dernières annexes, destinées à la gestion du risque informatique. A savoir :

- ✓ La Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), c'est le plan d'actions définies pour maintenir un certain niveau de sécurité du système information
- ✓ Le Plan de Reprise d'Activité du Système d'Information (PRA). MADP ayant recours à des prestataires pour son SI, ce dernier devra être réalisé en partenariat avec eux.

- **Dépendance au réseau de distribution**

Le chiffre d'affaires de 16,2M€ de MADP Assurances en 2020, provient pour :

- ✓ 22% du portefeuille historique de MADP Assurances confié à deux mandataires : ASSURCOP et 2CA&C,
- ✓ 23 % du portefeuille de CLASS (après les différents rachats de portefeuille),
- ✓ 30% de deux courtiers délégués en Garantie de Loyers Impayés (INVENIA et SACAPP, ce dernier disparaît au 01/01/2021. Il représentait encore 8% au 31/12/2020),
- ✓ 10% des produits santé et prévoyance (CEGEMA et AGEO)
- ✓ 15% répartis sur environ une trentaine d'autres courtiers, dont les 3 plus importants représente à eux seuls 11%

Afin de mieux maîtriser ce risque, MADP Assurance mène plusieurs actions en matière de :

- **Diversification** : recherche de nouveaux courtiers.
- **Développement** : via le canal de la digitalisation et la concrétisation de partenariats avec de potentiels prescripteurs.

A titre d'exemple :

- Un partenariat avec le courtier + Simple (assurtech) a été signé en mars 2021. Il s'articule en deux volets : d'une part, le portage de risque d'un portefeuille de contrats multirisque professionnelle (et multirisque habitation dans un second temps) de professionnels de santé transféré par le courtier et, d'autre part, la co-construction d'une offre innovante, modulaire et sur-mesure, 100% digitalisée à destination des professionnels de santé. Ce partenariat devrait apporter un chiffre d'affaires significatif dès mi-2021 et permettre à MADP d'élargir sa cible de clientèle au sein des métiers de la santé.
- En vue de retrouver une synergie avec le principal syndicat des pharmaciens, MADP Assurances a répondu à un appel d'offre afin de proposer une offre d'assurance exclusive

à destination des adhérents du syndicat. A ce jour, nous restons en attente de la décision du syndicat.

### ✓ Risque d'image

Les sociétaires ont un attachement historique et affectif à la société. Cependant, MADP Assurances ne dispose pas de réseaux de distribution et a donc une faible proximité géographique avec eux. Par ailleurs, MADP Assurances a la volonté de conforter son image de mutuelle d'assurances professionnelle qui, à l'origine, couvrait uniquement la Responsabilité Civile.

Compte tenu de ces éléments, l'image de MADP Assurances ne semble pas suffisamment ancrée dans le marché pour imaginer une perte de valeur en cas d'événement médiatique mettant en difficulté la société.

### ✓ Risque concurrentiel

Le marché des officines est devenu très concurrentiel, la qualité des garanties des contrats ne suffisant plus pour se démarquer. Pour cette raison MADP Assurances intensifie ses recherches de partenariats avec des sociétés lui permettant de proposer des services additionnels dans ses contrats.

Le marché des Laboratoires de Biologie Médicale, connaît une forte concentration depuis plusieurs années conduisant souvent à une internationalisation des contrats. N'ayant pas les agréments pour répondre à des appels d'offre à l'international, MADP Assurances a noué un partenariat en 2019 avec le réseau Globex.

Afin de se diversifier sur le marché des professionnels de santé, MADP Assurances a lancé fin 2019 un produit multirisque professionnel (hors RC) à destination des radiologues.

Sur le marché des autres professionnels, MADP Assurance se distingue par sa plate-forme de souscription digitale : MADP Direct.

MADP Assurances peut se prévaloir d'un accompagnement personnalisé en cas de sinistre qui lui permet de fidéliser ses sociétaires.

⇒ Le risque concurrentiel est bien identifié mais il est difficilement quantifiable.

## C.7 Autres informations

MADP Assurances n'a pas identifié d'autres risques importants pour être mentionnés.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

---

MADP Assurances utilise la formule standard aux fins d'évaluation des résultats Solvabilité 2.

MADP Assurances opère sur 6 lignes d'activité définies dans le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne :

### (1) Assurance des frais médicaux

Engagements d'assurance de frais médicaux dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

### (2) Assurance de protection du revenu

Engagements d'assurance de protection du revenu dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

### (7) Assurance incendie et autres dommages aux biens

Engagements d'assurance couvrant tout dommage subi par les biens ne relevant ni de la ligne d'activité 5, ni de la ligne d'activité 6, par suite d'un incendie, d'une explosion, des forces de la nature y compris les tempêtes, la grêle ou le gel, d'un accident nucléaire, d'un affaissement de terrain ou d'un autre événement tel que le vol.

### (8) Assurance de responsabilité civile générale

Engagements d'assurance couvrant tous les domaines, sauf ceux des lignes d'activité 4 et 6.

### (10) Assurance de protection juridique

Engagements d'assurance couvrant les frais juridiques et le coût des actions en justice.

### (12) Assurance pertes pécuniaires diverses

Engagements d'assurance couvrant le risque d'emploi, l'insuffisance de recettes, les intempéries, la perte de bénéfices, la persistance de frais généraux, les frais commerciaux imprévus, la diminution de la valeur vénale, la perte de loyers ou de revenus, les pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées plus haut, les pertes pécuniaires non commerciales, ainsi que tout autre risque d'assurance non-vie qui n'est pas couvert par les lignes d'activité déjà citées.

MADP Assurances commercialise aussi des garanties dont le risque est porté par d'autres assureurs (Assistance en partenariat avec Europ Assistance et Auto-mission en partenariat avec COVEA FLEET).

Par ailleurs, MADP Assurances sert une rente viagère par suite de décision judiciaire pour un sinistre survenu en 1982. Cette rente a été classée dans la branche **34L-B** comme étant une rente découlant d'un contrat d'assurance non-vie.

Tous les tableaux et résultats, générés pour les besoins du reporting solvabilité 2, reprennent ces lignes d'activité tant au niveau des calculs des meilleures estimations de primes ou de provisions que pour les triangles de règlement et de cadencement ou les cash-flows futurs.

### D.1 Actifs

MADP Assurances évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L 351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de marché. Les actifs de MADP Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

- Placements immobiliers

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées par des cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale, fait également les quatre années suivantes d'actualisation.

La plus-value latente sur l'immobilier est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

- Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur les actions cotées et sur les obligations représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

- Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

- Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

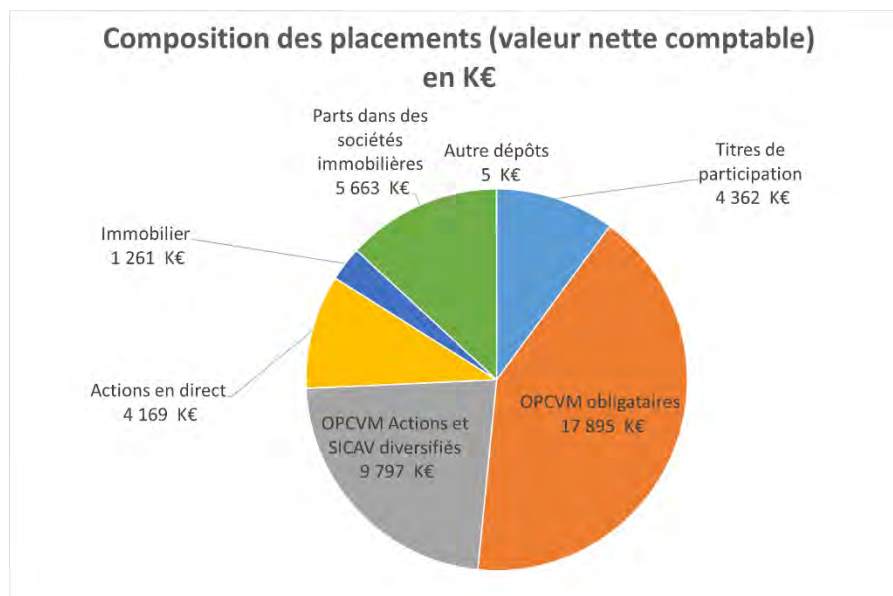
La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé pour une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode "mark to market").

Au 31/12/2020, la valeur comptable des placements de MADP Assurances s'élève à **43 153 K€**.

Exercice	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Placements en K€	43 153	43 249	42 798	42 472	38 038	38 061	35 591

Les placements MADP Assurances en valeur comptable sont composés majoritairement d'actions et d'obligations.

A fin 2020, la composition des placements est la suivante :



L'objectif dans un premier temps, est de ventiler ce montant par type d'actifs afin d'en étudier sa composition en valeur de marché.

Pour cela, plusieurs fichiers ont été étudiés :

- \* Le bilan et le compte de résultat 2020,
- \* La synthèse des placements MADP Assurances au 31/12/2020,
- \* La transparisation du fonds BALLU Action,
- \* La transparisation du fonds BALLU Obligation.

Dans le bilan prudentiel, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché. Au 31/12/2020, la valeur de marché est **77 839 K€**.

Exercice	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Valeur de Marché en K€</b>	77 839	79 711	78 653	82 354	80 279

- Liquidités

Au 31/12/2020, les liquidités de MADP Assurances s'élèvent à :

Exercice	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Liquidités en K€</b>	3 727	1 689	1 820	1 901	6 188	1 683	1 094	1 396

2020	Valeur Nette	Valeur SII	Ecart
Titres de participation	4 362	0	- 4 362
OPCVM obligataires	17 895	29 335	11 440
OPCVM Actions et SICAV diversifiés	9 797	14 583	4 787
Actions en direct	4 169	20 339	16 170
Immobilier	1 261	2 342	1 081
Parts dans des sociétés immobilières	5 663	11 229	5 566
Autre dépôts	5	11	6
<b>Total</b>	<b>43 153</b>	<b>77 839</b>	<b>34 688</b>

Aucun intérêt couru non échus (ICNE) inscrite au bilan au 31.12.2020. La valeur des ICNE contenus dans les obligations du fonds BALLU est déjà comprise dans la valeur globale de marché des placements de MADP Assurances. Cette valeur n'apparaît pas en bas de bilan. Il n'est donc pas nécessaire de la retirer dans le calcul du montant des plus-values latentes.

Nous obtenons alors :

**Plus-Values Latentes** = (*Valeur de Marché* – *Valeur Comptables*) – ICNE = **34 688 K€**.

\* **Remarque** : L'actif est également retraité de la valeur des actifs incorporels qui sont considérés en solvabilité II, selon des critères plus stricts. Ce poste du bilan s'élève à **570 K€**.

En principe, les impôts différés correspondent à la future imposition sur les plus-values latentes calculées précédemment.

En 2020, le taux d'imposition sur les sociétés auquel MADP Assurances est soumise est égal à 28% sur la totalité du résultat fiscal. Ce taux sera, en 2021, de 26,5% pour l'ensemble des bénéficiaires et à compter de 2022 à 25%.

L'impôt différé est calculé sur le montant de la Risk Margin, sur les écarts de provisions, sur le montant des actifs incorporels ainsi que sur le montant de la plus-value latente. En effet, la Risk Margin et les actifs incorporels sont à retirer des fonds propres comptables tandis que la plus-value et les écarts de provisions sont à rajouter aux fonds propres comptables.

\* **Remarque** : MADP Assurances a déjà fiscalisé une partie de ses plus-values latentes pour un montant de **11 539 K€ au 31/12/2020**.

## D.2 Provisions techniques

En assurance IARD les BE se décomposent en :

- Meilleure estimation des provisions pour sinistres
- Meilleure estimation des provisions pour primes

### Meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés. Ces provisions sont estimées à partir des méthodes de provisionnements actuarielles type Chain Ladder.

Les calculs sont réalisés sur des triangles de charges et ou de règlements nets de recours.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2020.

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

### Meilleure estimation des provisions pour primes

Elle correspond à la meilleure estimation en moyenne des flux de trésoreries liés aux engagements futurs de la compagnie d'assurance.

La méthode d'évaluation retenue est celle proposée par l'EIOPA « Orientation sur la valorisation des provisions techniques » applicable aux contrats d'assurance déjà en cours d'une part et aux contrats futurs d'autre part.

La formule simplifiée du calcul est la suivante :

$$BE_{primes} = CR \times PPNA + (1 - CR) \times Primes_{Futures} + Taux_{Frais} \times Primes_{Futures}$$

Avec :

CR : Ratio combiné estimé pour les contrats en cours

PPNA : Primes non consommées liées aux contrats en cours

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

### Marge pour Risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

La marge pour risque est évaluée à **4 434 K€ en 2020**, contre 4 651 K€ en 2019.

Le tableau ci-après présente la répartition des provisions au 31/12/2020 par type de provision en vision comptable :

Au 31/12/2020, les provisions comptables s'élèvent à **15 358K€**.

Le Volume des PSAP + IBNR baisse globalement de 500K€ par rapport à 2019, ce qui est essentiellement expliqué par la liquidation du portefeuille CAMEIC en Run-Off.

Les PNA baissent de 343 K€, essentiellement expliqué par le départ du courtier délégué SACAPP dont aucune émission de terme de janvier 2021 n'a été émise en décembre 2020.

D'autre part l'augmentation de la PM est essentiellement liée à la baisse des taux TME sur la période, le taux technique utilisé pour son calcul étant passé de 0.3% à 0.0% en 2020.



### **D.3 Autres passifs**

Fin 2017, MADP Assurances a repris le bien immobilier de la société SACM ainsi que le prêt qui lui était attaché. La valeur résiduelle de ce prêt s'élève au 31/12/2020 à **744 K€**.

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

MADP Assurances n'a pas utilisé d'autres méthodes de valorisation.

## E. GESTION DU CAPITAL

---

### E.1 Fonds propres

La stratégie de développement inhérente à MADP Assurances consiste à conserver la robustesse financière nécessaire pour faire face à ses engagements auprès des sociétaires.

Conformément à la réglementation, MADP Assurances a une politique de gestion de ses fonds propres dont l'objectif est de s'assurer que l'entreprise dispose en permanence et sur le long terme, de fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité de ses engagements.

MADP Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de l'entreprise.

Les fonds propres comptables de MADP Assurances s'élèvent à **34,4 M€** à fin 2020 et sont constitués ainsi :

- Le fonds d'établissement de 3 000 000 €,
- Les réserves statutaires de 5 273 923 €,
- Les autres réserves de 21 127 473 €,
- Le report à nouveau de 4 983 415 €,
- Le résultat de 62 563 €.

Les fonds propres économiques de MADP Assurances s'élèvent à **59,7 M€** à fin 2020 et s'obtiennent à partir des fonds propres comptables, en incluant les plus-values latentes, ainsi que l'écart généré entre les provisions S1 et leurs équivalents SII actualisés (les BE), puis en déduisant les actifs incorporels, la Risk Margin ainsi que les impôts différés.

**Au 31/12/2020, les Fonds Propres Economiques (SII) s'élèvent ainsi à 59 674 K€ en baisse de 1.2M€ par rapport à l'année 2019 principalement liée :**

- ⇒ **A la baisse de la courbe des taux qui induit une réduction de l'écart entre les provisions technique S1 et leur équivalent SII (Les différents BE), conjuguée à une légère baisse des provisions techniques S1.**
- ⇒ **A la baisse des marchés financiers et des plus-value latentes sur l'exercice 2020, mais en partie compensée par l'amortisseur des Impôts différés**

### E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

#### Le Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

#### Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

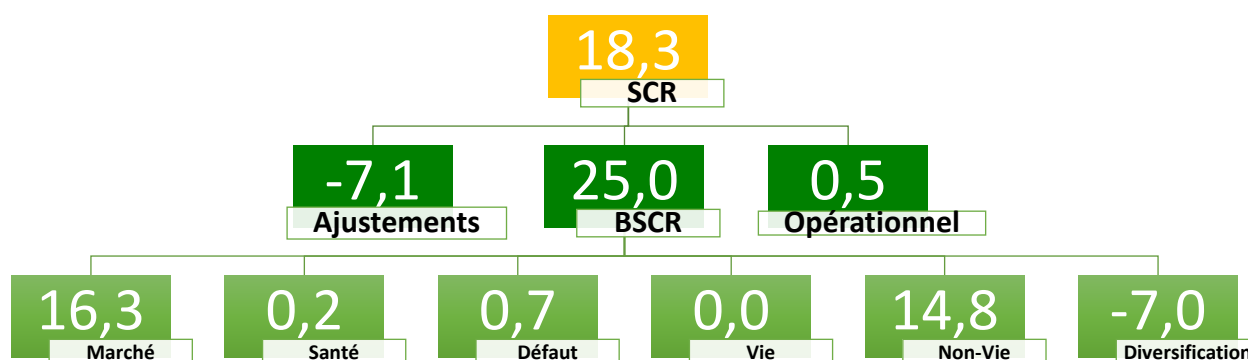
Le SCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques selon la formule standard.

Il est estimé sur la base d'une probabilité de faillite à 1 an qui est inférieure à 0,5 %.

Il est calculé grâce à la formule standard décrite dans le Règlement Délégué.

A fin 2020, le montant de SCR s'élève à **18 320 k€**, en légère hausse par rapport à 2019 (17 931 k€).

La structure des risques en modèle de groupe MADP assurances est la suivante et reste globalement identique à celle de 2019 :

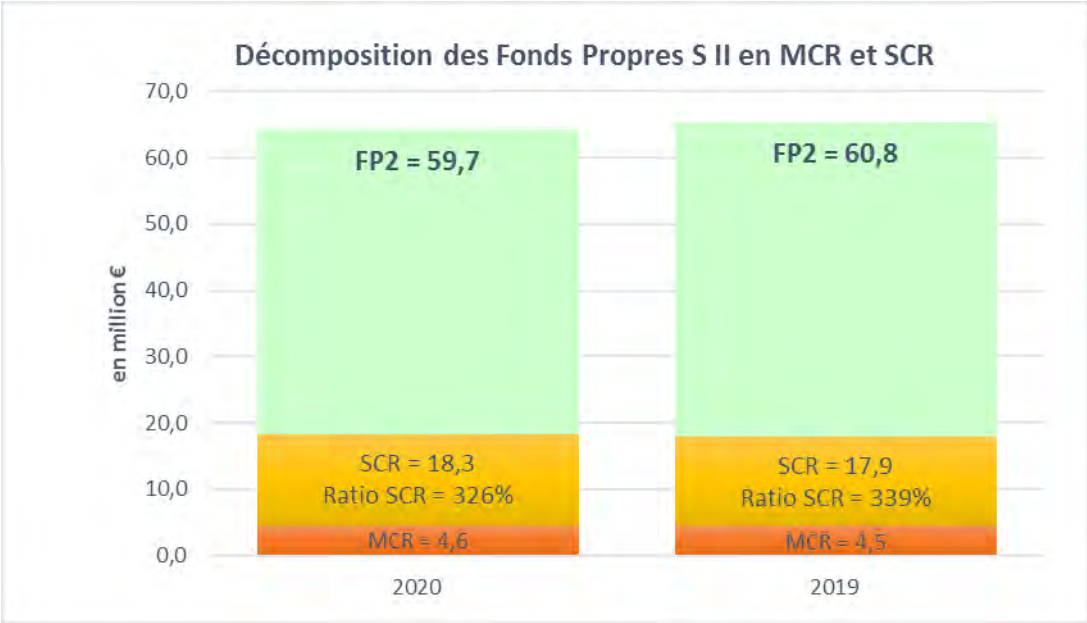


A fin 2020 le SCR est en légère augmentation de 0.4 M€ dû à l'effet combiné suivant :

- Un BSCR est en légère diminution de -0.5M€ du fait :
  - d'une part de la légère baisse du SCR de Marché (les marchés financiers européens en replis par rapport à leur niveau au 1<sup>er</sup> janvier explique la légère baisse observé sur le SCR Marché)
  - d'une légère baisse du SCR Non-Vie
- Mais un impact de l'ajustement qui baisse quant à lui d'1 M€ par rapport à 2019 et donc augmente le SCR.

Niveau	Module	2 020	2 019	Variation
1	SCR	18,3	17,9	+0,4
2	Ajustements	-7,1	-8,1	+0,9
2	BSCR	25,0	25,5	-0,5
2	SCR_opérationnel	0,5	0,5	+0,0
3	SCR_Marche	16,3	16,6	-0,3
3	SCR_Sante_NonVie	0,2	0,1	+0,1
3	SCR_Contrepartie	0,7	0,9	-0,2
3	SCR_Vie	0,0	0,0	+0,0
3	SCR_NonVie	14,8	15,1	-0,3
3	Diversification	-7,0	-7,2	+0,2

Ainsi, le taux de couverture (FP SII / SCR) est en légère baisse et passe à **326 % en 2020** contre 339% en 2019. Cette légère baisse est expliquée principalement par la légère hausse du SCR combinée à la baisse des fonds propres SII.



# ANNEXES

---

## S.02.01.01

## Balance sheet

## S.02.01.01.01

## Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7052286,71
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	70982258,57
Property (other than for own use)	R0080	6724591,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	20339068,23
Equities - listed	R0110	20339068,23
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	0,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	43918599,34
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	612308,30
Non-life and health similar to non-life	R0280	612308,30
Non-life excluding health	R0290	676778,00
Health similar to non-life	R0300	-64469,70
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1890683,58
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	777443,40
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	3727341,91
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	61375,36
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>85103697,83</b>
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions - non-life	R0510	14611466,81
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	14424006,75
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	10361895,35
Risk margin	R0550	4062111,40
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	187460,06
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	113018,39
Risk margin	R0590	74441,68
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1007694,48
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	0,00
Risk margin	R0640	0,00
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1007694,48
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	709935,03
Risk margin	R0680	297759,45
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00
Best Estimate	R0710	0,00
Risk margin	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	132987,50
Deferred tax liabilities	R0780	7222746,34
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	744440,13
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	295822,00
Reinsurance payables	R0830	378792,46
Payables (trade, not insurance)	R0840	1003869,60
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	32355,65
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>25430174,97</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>59673522,86</b>









Description	Direct business and accepted proportional reinsurance										accepted non-proportional reinsurance				Total Non-life obligation	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Micro-business financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance		Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
Technical provisions calculated as a whole																
Direct business	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Accepted non-proportional reinsurance	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Recoverables from reinsurance (SPV and finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Best estimate Premium provisions																
Gross - total	-39433.68	-8422.95	0.00	0.00	0.00	0.00	20093.28	8949.81	0.00	-162656.02	0.00	305297.86	0.00	0.00	0.00	324573.29
Gross - direct business	-39433.68	-8422.95	0.00	0.00	0.00	0.00	20093.28	8949.81	0.00	-162656.02	0.00	305297.86	0.00	0.00	0.00	324573.29
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total recoverable from reinsurance (SPV and finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recoverables from reinsurance (except SPV and finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recoverables from finite Reinsurance before adjustment for expected losses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-238401.25	-81873.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-887941.15
Total recoverables from reinsurance (SPV and finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default)	-39433.68	-8422.95	0.00	0.00	0.00	0.00	432394.53	90768.03	0.00	-162656.02	0.00	305297.86	0.00	0.00	0.00	707317.44
Claims provisions																
Gross - total	135527.04	15357.98	0.00	0.00	0.00	0.00	2888311.46	3034436.74	0.00	279836.48	0.00	3798890.74	0.00	0.00	0.00	10130340.44
Gross - direct business	135527.04	15357.98	0.00	0.00	0.00	0.00	2888311.46	3034436.74	0.00	279836.48	0.00	3798890.74	0.00	0.00	0.00	10130340.44
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total recoverable from reinsurance (SPV and finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recoverables from reinsurance (except SPV and finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total recoverables from reinsurance (SPV and finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	455733.19	449436.38	0.00	0.00	0.00	1099698.88	0.00	0.00	0.00	990975.45
Net Best Estimate of Claims Provisions																
Net Best Estimate of Claims Provisions	135527.04	15357.98	0.00	0.00	0.00	0.00	2462592.27	2584990.36	0.00	279836.48	0.00	3686983.86	0.00	0.00	0.00	9155287.99
Total Best estimate - gross	105093.36	6935.03	0.00	0.00	0.00	0.00	3099234.73	3043313.55	0.00	117180.46	0.00	4102188.60	0.00	0.00	0.00	10749137.33
Risk margin	105093.36	71404.73	0.00	0.00	0.00	0.00	2898967.79	2827538.38	0.00	117180.46	0.00	3992381.72	0.00	0.00	0.00	9862605.43
Total Best estimate - net	24447.68	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2182626.57	1122769.91	0.00	49217.58	0.00	5671433.34	0.00	0.00	0.00	4185253.80
Amount of the transitional on Technical Provisions																
Risk margin	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Best estimate	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Technical provisions - total	105093.36	6935.03	0.00	0.00	0.00	0.00	4315483.30	4165273.36	0.00	166338.04	0.00	5776623.84	0.00	0.00	0.00	14613468.81
Recoverables from reinsurance contract (SPV and finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default) - total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	249417.94	362553.18	0.00	0.00	0.00	1099698.88	0.00	0.00	0.00	612968.30
Technical provisions minus recoverables from reinsurance (SPV and finite Re - total)	105093.36	71404.73	0.00	0.00	0.00	0.00	4116365.36	3780419.29	0.00	166338.04	0.00	5666716.06	0.00	0.00	0.00	13999158.51
Line of Business - further segmentation (homogeneous risk groups)																
Premium provisions - total number of homogeneous risk groups	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cash flows of the Best Estimate of Premium Provisions (gross)																
Cash out flows																
Future benefits and claims	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Future expenses and other cash-out flows	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cash in-flows	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from subgroups and subgroups)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cash flow of the Best Estimate of Claims Provisions (Gross)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Future benefits and claims	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Future expenses and other cash-out flows	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Cash	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from subgroups and subgroups)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Technical provisions without transitional on interest rate	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Technical provisions without transitional on interest rate and without others transitional measures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00





















5.23.01.01.01

Own funds

	Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/75</b>					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	3000000,00	3000000,00	0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00	0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00	0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	56673522,86	56673522,86		
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
<b>Deductions</b>					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>59673522,86</b>	<b>59673522,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00		0,00	
Unpaid and uncalled preference shares, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0,00		0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00		0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00		0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00		0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00		0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00		0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00		0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00		0,00	0,00
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	59673522,86	59673522,86	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	59673522,86	59673522,86	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	59673522,86	59673522,86	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0560	59673522,86	59673522,86	0,00	0,00
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>18320358,48</b>			
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>4580039,62</b>			
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>326%</b>			
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>1303%</b>			

5.23.01.01.02

Reconciliation reserve

	C0060
<b>Reconciliation reserve</b>	
Excess of assets over liabilities	R0700
Own shares (held directly and indirectly)	R0710
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720
Other basic own fund items	R0730
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>
<b>Expected profits</b>	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>

S.23.02.01

Detailed information by tiers on own funds

S.23.02.01.01

Basic own funds

		Total	Tier 1		Tier 2		Tier 3		
			C0010	C0020	Of which counted under transitionals C0030	C0040		Of which counted under transitionals C0050	C0060
<b>Ordinary share capital</b>									
Paid in	R0010	3000000	3000000						
Called up but not yet paid in	R0020	0			0				
Own shares held	R0030	0	0						
<b>Total ordinary share capital</b>	<b>R0100</b>	<b>3000000</b>	<b>3000000</b>		<b>0</b>				
<b>Initial fund members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings</b>									
Paid in	R0110	0	0						
Called up but not yet paid in	R0120	0			0				
<b>Total initial fund members' contributions or the equivalent b</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>				
<b>Subordinated mutual members accounts</b>									
Dated subordinated	R0210	0	0	0	0	0	0		
Undated subordinated with a call option	R0220	0	0	0	0	0	0		
Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230	0	0	0	0	0	0		
<b>Total subordinated mutual members accounts</b>	<b>R0300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Preference shares</b>									
Dated preference shares	R0310	0	0	0	0	0	0		
Undated preference shares with a call option	R0320	0	0	0	0	0	0		
Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330	0	0	0	0	0	0		
<b>Total preference shares</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Subordinated liabilities</b>									
Dated subordinated liabilities	R0410	0	0	0	0	0	0		
Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420	0	0	0	0	0	0		
Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430	0	0	0	0	0	0		
<b>Total subordinated liabilities</b>	<b>R0500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

S.23.02.01.02

Ancillary own funds

		Tier 2		Tier 3	
		Initial amounts approved	Current amounts	Initial amounts approved	Current amounts
		C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Ancillary own funds</b>					
Items for which an amount was approved	R0510	0	0	0	0
Items for which a method was approved	R0520	0	0	0	0

S.23.02.01.03

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences

		Total
		C0110
<b>Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences</b>		
Difference in the valuation of assets	R0600	32709586,34
Difference in the valuation of technical provisions	R0610	260691,131
Difference in the valuation of other liabilities	R0620	7222746,342
Total of reserves and retained earnings from financial statements	R0630	31447373,99
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	0
Reserves from financial statements adjusted for Solvency II valuation differences	R0650	56673522,86
Excess of assets over liabilities attributable to basic own fund items (excluding the reconciliation reserve)	R0660	3000000
Excess of assets over liabilities	R0700	59673522,86

S.23.02.01.04

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences - other

		Explanation
		C0120
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	0

S.23.03.01

Annual movements on own funds

S.23.03.01.01

Ordinary share capital and related share premium, initial fund members' contributions or the equivalent basic own - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd
		C0010	C0020	C0030	C0060
<b>Ordinary share capital - movements in the reporting period</b>					
Paid in	R0010	3000000,00	0,00	0,00	3000000,00
Called up but not yet paid in	R0020	0,00	0,00	0,00	0,00
Own shares held	R0030	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total ordinary share capital</b>	<b>R0100</b>	<b>3000000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3000000,00</b>
<b>Share premium account related to ordinary share capital - movements in the reporting period</b>					
Tier 1	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>R0200</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>The initial fund members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings - movements in the reporting period</b>					
Paid in	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
Called up but not yet paid in	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings</b>	<b>R0300</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.02

Subordinated mutual members accounts - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Regulatory action	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0060
<b>Subordinated mutual members accounts - movements in the reporting period</b>							
Tier 1	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total subordinated mutual members accounts</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.03

Surplus funds

		Balance b/fwd	Balance c/fwd
		C0010	C0060
<b>Surplus funds</b>	<b>R0500</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.04

Preference shares and related share premium - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd
		C0010	C0020	C0030	C0060
<b>Preference shares - movements in the reporting period</b>					
Tier 1	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total preference shares</b>	<b>R0600</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Share premium relating to preference shares</b>					
Tier 1	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0630	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>R0700</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.05

Subordinated liabilities - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Regulatory action	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0060
<b>Subordinated liabilities - movements in the reporting period</b>							
Tier 1	R0710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R0720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0730	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total subordinated liabilities</b>	<b>R0800</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.06

An amount equal to the value of net deferred tax assets

		Balance b/fwd	Balance c/fwd
		C0010	C0060
<b>An amount equal to the value of net deferred tax assets</b>	<b>R0900</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.07

Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0060
<b>Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above - movements in the reporting period</b>						
Tier 1 to be treated as unrestricted	R1000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 1 to be treated as restricted	R1010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 2	R1020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R1030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total of other items approved by supervisory authority as basic own funds items not specified above</b>	<b>R1100</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.23.03.01.08

Ancillary own funds - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	New amount made available	Reduction to amount available	Called up to basic own fund	Balance c/fwd
		C0010	C0110	C0120	C0130	C0060
<b>Ancillary own funds - movements in the reporting period</b>						
Tier 2	R1110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R1200</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	16255742,519	16255742,519	0,000
Counterparty default risk	R0020	673790,439	673790,439	0,000
Life underwriting risk	R0030	16489,962	16489,962	0,000
Health underwriting risk	R0040	158508,814	158508,814	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	14848848,359	14848848,359	0,000
Diversification	R0060	-6996006,324	-6996006,324	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>24957373,768</b>	<b>24957373,768</b>	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	487290,786
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,000
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-7124506,075
	R0160	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>18320158,479</b>
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	18320158,479
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
	R0430	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	0,000

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610	0,000	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0,000	
DTL	R0630	7222746,342	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-7124506,075
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	-7124506,075
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,000
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,000
Maximum LAC DT	R0690	-7222746,342

5.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

5.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCR <sub>lin</sub> Result	R0010	3873140,28

5.28.01.01.02

Background information

			Background information	
			Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
			C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	106083,36	667019,36	
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	71404,73	103118,68	
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	2899896,79	4298812,00	
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	2675758,38	1797836,16	
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	117180,46	661460,57	
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	3992281,72	6192900,62	
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	

5.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCR <sub>lin</sub> Result	R0200	14908,64

5.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

			Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
			C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	709935,03		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250			0,00

5.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	3888048,92
SCR	R0310	18320158,48
MCR cap	R0320	8244071,32
MCR floor	R0330	4580039,62
Combined MCR	R0340	4580039,62
Absolute floor of the MCR	R0350	3200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	4580039,62